

## MAIRIE DE HUTTENHEIM

### Avis affiché

Le 1<sup>er</sup> juin 2018

### Convocations expédiées :

Le 1<sup>er</sup> juin 2018

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018**

Conseillers élus : 21

Conseillers présents : 13

**Membres présents :** BREITEL Jean-Jacques Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, PFLEGER Bernard, WAGNER Annette, Adjoint, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, LEBEL Sylvie BULTEZ Nathalie, SCHEER Benoît, FEUERER Jean-Noël, BAUR Sébastien,

**Absents excusés :** HURST Mireille, SCHLAEDER Patricia, ADAM Florence, DEVILLAIRS Jennifer,

**Absents:** HAEREL Richard BARTHELMEBS Thomas, ORTIZ-LEAL Fernand, SIHAME Messai,

**Procurations :** ADAM Florence donne procuration à Monsieur le Maire,

**Secrétariat :** SCHEER Benoît assure le secrétariat.

Auditeur : 0

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018.

Monsieur ADAM Albert intervient en indiquant qu'il n'a pas sollicité, lors de son intervention durant le point portant sur l'approbation du compte administratif 2017 de la Commune, une réponse écrite, mais qu'il souhaitait connaître la teneur des dépenses de personnel prévues en 2018. Monsieur le Maire propose de lui communiquer ces éléments lors d'un entretien en présence du 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances.

La séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018 est approuvée à l'unanimité des membres présents,

### 2) Convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace concernant l'acquisition du terrain intergénérationnel. Autorisation de signature de la convention de portage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 19 septembre 2017 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 14 décembre 2017 de l'EPF d'Alsace,

Vu l'avis domanial du 3 mai 2018 portant sur la valeur vénale des parcelles de terrain situées au sein de la friche industrielle au lieu-dit « Bruehly » à Huttenheim estimant la valeur de l'ensemble des terrains situés en zone IIAUF et NR à une valeur vénale de 12 750 euros hors taxes,

#### **Le Conseil municipal, Après délibération :**

- ✓ Décide de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter deux parcelles de terrains nus, cadastrées section 24, n°94 et 95, d'une emprise foncière de 100 ares au lieu-dit '10 rue du travail', en vue d'y réaliser un projet d'aménagement à vocation d'habitat et plus particulièrement une résidence intergénérationnelle,
- ✓ Décide de passer outre l'avis domanial du 3 mai 2018 estimant que la valeur du terrain sera prochainement nettement supérieure du fait du reclassement de ces parcelles de terrain eu égard à la procédure en cours de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme relative au projet de reconversion de la friche industrielle Ergé et sa transformation en quartier à vocation principale

d'habitation, L'assemblée approuve ainsi l'acquisition de ces parcelles pour un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros,

- ✓ D'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser M Jean-Jacques BREITEL, Maire de HUTTENHEIM, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

### **3) Travaux de l'école élémentaire de Huttenheim. Avenants**

Il est fait état de la nécessité de prendre en compte différents travaux supplémentaires ou des ajustements financiers effectués dans le cadre des marchés publics concernant l'école élémentaire de Huttenheim.

Pour le lot 3, Charpentes couvertures, Société PIASENTIN. Le montant initial du marché était égal à 157 082.83 euros hors taxes. Il y a lieu de prendre en compte l'avenant n°1 d'un montant de 13 0789.93 euros hors taxes, la réalisation de travaux de bardage à l'école et à la caserne des Sapeurs-pompiers pour un montant de 7 901.37 euros hors taxes et la balance entre le montant de dépenses prévu et celles réalisées, établie par la maîtrise d'œuvre qui s'élève à - 27 693.62 euros hors taxes. Le collationnement de ces sommes permet d'obtenir un montant définitif du marché égal à 150 380.51 euros hors taxes,

Pour le lot 7, ravalement de façades, détenu par la société KAAN. Cette société a été placée en redressement judiciaire et fait l'objet d'une procédure de liquidation. L'intégralité des travaux n'ayant pas été effectué, il y a lieu de procéder à l'approbation d'un avenant négatif d'une somme de 3 363.93 euros hors taxes portant le montant définitif des travaux à 53 636.07 euros hors taxes,

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** les montants définitifs du marché des lots suivants :

Lot 3 : 150 380.51 euros hors taxes soit 180 456.61 euros toutes taxes comprises,

Lot 7 : 53 636.07 euros hors taxes soit 61 268.53 euros toutes taxes comprises,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants

### **4) Plan d'eau. Saison 2018.**

Il est rappelé les propos tenus lors de la réunion de la commission réunie du 3 mai 2018 relatif à la saison de baignade 2018.

Il est proposé d'ouvrir les installations au public du 30 juin au 2 septembre 2018. L'ouverture de ces installations hors période seront réalisées sous la responsabilité de l'exploitant du plan d'eau.

Les tarifs seront ceux approuvés lors de la réunion du 26 février 2018 soit :

adulte = 2 euros, enfant - 6 ans = 1 euro, sénior + 65 ans = 1 euro, carte familiale pour la saison = 25 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par l'assemblée à procéder à l'embauche des Maîtres-Nageurs suivants : HIRTZ Arthur, CHASSAGNON Gaël et GOUTHY Nael, dont les candidatures sont proposées par l'association des maîtres-nageurs-sauveteurs de Strasbourg. Ceux-ci seront embauchés au 8<sup>ème</sup> échelon de la grille d'éducateur des APS de 2<sup>o</sup> classe. Les heures supplémentaires ainsi que les heures de dimanche et jours fériés seront payées au taux légal actuellement en cours.

Il est rappelé l'avis de la commission réunie de rendre l'accès payant au plan d'eau durant les joutes et de permettre à Monsieur CADO de gérer sa buvette comme d'habitude.

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN rend compte de l'accord intervenu récemment entre le Cercle Sainte Adelphe et Monsieur CADO.

Cet accord prévoit que la baignade sera ouverte au public gratuitement, que la buvette sera fermée et qu'en échange du nettoyage des sanitaires, CADO pourra mettre en place un stand dédié aux glaces granitées et italiennes aux abords du plan d'eau,

Diverses voix se font entendre au sein de l'assemblée afin que l'avis exprimé par la commission soit pris en compte,

Une discussion intervient durant laquelle chacun donne son avis avant que la décision de permettre l'accès gratuit au plan d'eau ne soit approuvé par sept voix pour, six abstentions et une voix contre.

#### **5) Demande de subventions.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait état de deux demandes de subvention.

La première concerne des travaux de ravalement de façades effectués sur la propriété de Madame GROSS Angela demeurant rue du Général de Gaulle à Huttenheim. Une première demande avait été refusée par l'assemblée délibérante au motif de l'ancienneté des factures remises. Madame GROSS Angela a fait valoir que la Communauté des Communes du Canton d'Erstein lui avait attribué une subvention au titre du ravalement de façades. Après, réexamen de ce dossier, la commission a avalisé le fait de lui verser une subvention d'un montant de 810 euros,

La seconde demande émane de Madame SCHNAITER Raphaëlle dont la fille, HILDWEIN Manon, a participé à un séjour en Irlande du jeudi 12 au 20 avril 2018. Madame SCHNAITER Raphaëlle souhaite bénéficier d'une subvention communale au titre des voyages scolaires,

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 810 euros à Madame GROSS Angela au titre de ravalement de façades,

**Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 7 euros par jour et par enfant soit 63 euros pour le voyage de la fille de Madame SCHNAITER Raphaëlle,

**Charge** Monsieur le Maire de Huttenheim de procéder au mandatement des sommes dues,

#### **6) Renouvellement du contrat complémentaire santé au bénéfice des agents communaux.**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de surseoir à délibérer sur ce point car la Communauté des Communes du Canton d'Erstein s'est saisie récemment de cette question et devrait solliciter prochainement les communes membres afin qu'elle lui confie cette mission.

#### **7) Réseau fibre optique ROSACE. Convention pour l'implantation d'un sous-répartiteur.**

Il est indiqué que la société ROSACE, chargée de l'implantation du réseau de très haut débit, à solliciter la Commune de Huttenheim afin de pouvoir implanter un sous-répartiteur-optique près de la rue du Bouvreuil,

Il est précisé le lieu de localisation de cet équipement ainsi que l'avis favorable de la municipalité,

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** l'implantation du sous-répartiteur près de la rue du Bouvreuil,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

#### **8) Projet de mise en place de potelets à l'église**

Madame Annette WAGNER présente le projet portant sur la mise en place de potelets sur le parvis de l'église. Ces travaux sont destinés à empêcher le stationnement abusif des riverains.

Il est fait état d'un devis d'un montant de 3 140 euros hors taxes adressé par la société Signature ainsi que l'avis favorable de la commission d'urbanisme,

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve** la réalisation des travaux comme indiqués portant sur un montant de 3 140 euros hors taxes soit 3 768 euros toutes taxes,

**Charge** Monsieur le Maire d'engager ces travaux,

#### **9) Divers et Communications.**

- Monsieur le Maire confirme la visite d'un établissement intergénérationnel implanté par la SIBAR à Lingolsheim le vendredi 15 juin 2018 à 10 heures 30.

- Le Conseil Municipal est informé de l'autorisation Préfectorale intervenue le 4 avril 2018 au profit de la société TRIENERGIES afin qu'elle respecte les prescriptions complémentaires relatives à la remise en service de la centrale hydroélectrique d'Huttenheim.
- Monsieur SCHEER Benoit indique qu'une réunion aura lieu le mercredi 6 juin 2018 à 10 heures afin de convenir des modalités pratiques d'organisation de la cérémonie d'inauguration de l'école élémentaire de Huttenheim. Il présente les différentes phases de préparation de cette cérémonie.
- La présence des gens du voyage génère une longue discussion quant aux conditions de leur installation sur le terrain de football ainsi que les moyens légaux de leur départ. De nombreux membres de l'assemblée constatent que malgré l'implantation d'une aire d'accueil destinée aux gens du voyage la situation s'avère identique à celle des années passées.
- PFLEGER Bernard indique que le projet d'ouverture d'un pré-accueil avant le début des cours de l'école élémentaire est abandonné faute de familles intéressées.
- PFLEGER Bernard invite l'assemblée à participer, à la dégustation de tartes flambées le mercredi 6 juin 2018, avec les membres de la maison du soleil.
- Il est décidé d'attribuer le numéro 1a et 1b à l'immeuble implanté par la SCI WALTER rue De Lattre de Tassigny,
- Monsieur FEUERER Jean-Noël rappelle la soirée AFTERWORK organisée le 15 juin 2018 sur le parking de la salle polyvalente.

Fin de la séance à 21 heures 30.

Fait à Huttenheim, le 12 juin 2018.

Le Maire

Jean-Jacques REITEL

